

Liste des fiches disponibles :

ELECTRICITE :

Fiche 1 : Relever ses index d'électricité.

Fiche 2 : Relever ses index d'électricité sur un compteur à budget.

Fiche 3 : Analyser sa consommation électrique tout au long de l'année.

Fiche 4 : Tester la consommation d'un électroménager à l'aide d'un wattmètre.

Fiche 5 : Comparer les fournisseurs en électricité et en gaz et choisir son contrat.

Fiche 6 : Tester les différentiels.

Fiche 7 : Choisir et remplacer une ampoule.

Autres fiches disponibles sur :

- le chauffage
- l'eau
- les gestes utiles
- les aides



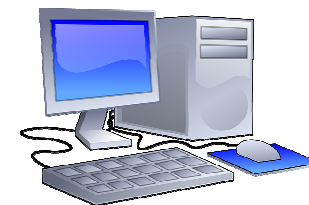
Si vous éprouvez des problèmes,
vous pouvez contacter votre
tuteur énergie.

Editeur responsable : Alain Vaessen (UVCW) - 14, rue de l'Etoile à 5000 Namur
Ne pas jeter sur la voie publique.

- Comparer les fournisseurs
- en électricité et en gaz et
- choisir son contrat



CWAPE

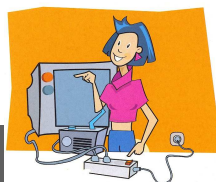


Ne comparez pas avec
vos voisins ou amis
mais sur internet !



ELECTRICITE

Fiche
5



QUAND ?

Au moins 1 fois par an, à la réception des factures de régularisation annuelle.

Si vous bénéficiez du tarif social, vous avez l'énergie la moins chère. **Nul besoin de changer !**

1 kWh élect.
= +/- 0,25 €

Tarif social
= +/- 0,18 €

1 m³ gaz =
+/- 0,80 €

Tarif social
= +/- 0,50 €

POURQUOI ?



- Pour gagner des euros !!
- Pour avoir le contrat le mieux adapté à votre profil de consommation. Le prix dépend de vos consommations et de votre code postal. Inutile de comparer avec vos proches !

OÙ ? Comparer et changer mon contrat ?

Si vous avez accès à **Internet**, le site :

www.compacwape.be met à votre disposition un simulateur tarifaire officiel (ne tient pas compte des promotions et des réductions des fournisseurs), www.monenergie.be

Si vous n'avez pas internet, contactez votre CPAS.
Il vous permettra de faire un choix réfléchi.

*Attention aux démarcheurs
par téléphone et ceux qui
viennent sonner à votre
porte !*

COMMENT ?



* Réunir les informations indispensables :

- 1) **votre code postal**
- 2) **votre consommation sur 1 an** (en kWh ou m³)
- 3) **votre type de contrat en cours et tarif** (si possible)
- 4) **votre type de compteur électrique** : monohoraire, bihoraire, exclusif nuit
- 5) **votre code EAN** (code unique de 18 chiffres identifiant le point de fourniture) sur vos factures.

A quoi devez-vous être attentif en dehors du prix ?



- Il y a des prix **semi-fixes et variables**.
- Vérifier la teneur des « **conditions additionnelles** » pour éviter des contraintes liées au choix du produit comme par exemple : obligation de gestion des questions et des factures par internet, obligation de domiciliation, le paiement de la facture annuelle par avance,...

* Si vous désirez changer de fournisseur, suivez les instructions. C'est facile et gratuit, le nouveau fournisseur se charge de tout (1 mois de préavis), pas besoin d'avertir votre ancien fournisseur.



Une fois votre contrat souscrit, vérifiez le montant de vos nouveaux **acomptes en fonction de VOTRE CONSOMMATION.**